



BULLETIN D'INFORMATION

Retrouvez nous sur le WEB

www.cgt70.fr

Edito

HAUT-SAONNOIS

N° 3- Décembre 2021

Tout augmente, les loyers, l'électricité, le gaz, le carburant, les produits de première nécessité, tout augmente sauf nos salaires. Notre pouvoir d'achat lui diminue. Notre Sécurité Sociale est malmenée notamment par une exonération croissante des cotisations sociales qui diminue les ressources de notre protection sociale.

Augmenter les salaires, voilà bien la question que le gouvernement et le patronat veulent à tout prix éluder. Des milliards d'aides versées aux entreprises dont certaines réalisent d'énormes profits. L'argent doit être utilisé à l'augmentation générale des salaires et non pas profiter à quelques-uns. Jusque-là, ils ont réussi à confisquer le sujet en usant du chantage sur l'emploi, la compétitivité, le coût du travail. Ouvrir le débat sur les salaires c'est s'interroger collectivement sur l'utilisation des richesses créées par notre travail. Quand on sait que les entreprises du CAC 40 ont réalisé plus de 60 milliards d'euros de profits au 1^{er} semestre 2021, c'est 41 % de plus qu'à la même période en 2019 et bien entendu les actionnaires passent avant les revalorisations salariales, les créations d'emplois et l'investissement. Le gouvernement encourage le patronat à concéder quelques miettes, mais il refuse d'augmenter le SMIC au-delà de la revalorisation automatique et continue de geler le point d'indice des fonctionnaires. Citons quand même le chèque « indemnité inflation » de 100 €. L'appellation même de cette prime par le 1^{er} ministre, « prime classe moyenne », est choquante. Est-on riche quand on gagne 2 000 € par mois ? Cette prime est purement symbolique et électorale, puisque les employeurs se rembourseront intégralement en déduisant sur les cotisations sociales prélevées par l'URSSAF. Le salaire socialisé financerait-il cette prime ? Pour un grand nombre d'entre nous, c'est loin de l'augmentation qu'il faudrait à notre salaire pour vivre dignement et ça en dit long sur le niveau de revenus de ces 38 millions de français.

Pour la CGT, lutter contre la baisse du niveau de vie, c'est la hausse des salaires, des pensions et le SMIC à 2 000 € et ainsi plus de recettes pour la protection sociale.

L'Union Départementale CGT 70 te souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Annick DIDIER
Secrétaire Générale

LE LIEN 70 des Militants CGT Haut-Saônois

N° ISSN 0338-8034 – Publiissimo Esprit Libre -DIRECTEUR DE PUBLICATION : Annick DIDIER

Parution mensuelle - Imprimé par nos soins sur du papier certifié FSC – Prix 1€

Union Départementale CGT 70 – 5 cours François Villon – 70000 VESOUL

☎ 03.84.78.69.90 – Mail : ud-cgt70@wanadoo.fr – Fax 03.84.78.69.91

Comité Départemental

En application de nos statuts départementaux CGT, à mi-mandat entre deux Congrès s'est tenu le Comité Départemental le 29 septembre 2021 à Frotey les Vesoul, portant sur les 5 résolutions adoptées majoritairement au 32^e Congrès Départemental de 2019 et sur leur mise en œuvre.

10 femmes et 21 hommes étaient réunis, représentants 24 syndicats, constatant l'absence des trois syndicats ayant le plus d'adhérents.

Après le rapport d'activité, puis celui de la Commission Financière de Contrôle et enfin le rapport Orga sur l'état des lieux de notre département, les camarades de l'ADMR, de STELLANTIS, de JOHN DEERE, du SDEN, d'HABITAT 70, de GESTAMP, les Cheminots, du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de la CFP, de la Communauté de Commune de Haute- Comté et de l'USR sont intervenus sur l'actualité.

futures en prenant en compte la réalité du monde du travail.

Pour des raisons inconnues seuls 6 syndicats ont répondu au questionnaire, et aussi peu de réponses n'ont pas permis de travailler en amont comme nous l'aurions souhaité. Cependant nous avons pu aborder les 5 résolutions adoptées en 2019 concernant le renforcement, la continuité syndicale, la formation, l'information et les élections professionnelles.

Nous avons clôturé le Comité Départemental par l'adoption d'une résolution d'actualité : « Le Comité Départemental CGT Haute-Saône réuni le 29 septembre 2021 appelle à continuer à se mobiliser pour combattre les politiques libérales du gouvernement aux ordres du patronat et de la finance. Cet appel doit se traduire sans délai dans les syndicats, par un travail de terrain avec les syndiqués pour débattre et convaincre les salariés de se mobiliser afin de faire de la journée d'action interprofessionnelle du 5 octobre prochain un moment fort d'expression du rejet de la politique gouvernementale. La rencontre avec les salariés aidera au renforcement et il ne suffira pas d'une ultime journée d'action, c'est pourquoi le Comité Départemental avec ses syndicats s'engage à faire le nécessaire à la construction d'un rapport de force sur le long terme à hauteur des enjeux sociétaux ».

Le secrétariat de l'UD s'interroge sur la prise en compte des informations envoyées à destination des syndicats c'est pourquoi après le Comité Départemental, il a été décidé de relancer le suivi des syndicats. Un travail de la Commission Exécutive de l'UD est en cours pour que chaque membre soit référent de plusieurs syndicats et ainsi établir un contact régulier avec la direction et les syndiqués.

La CGT dans le département

Source CoC

1 278 adhérents recensés dans le CoGiTiel (JUIN 2021)

AGRO-AL	5
CHEMINOTS	44
CHIMIE	39
COMMERCE	48
CONSTRUCTION	42
EQUIPEMENT	0
FAPT	110
FERC	60
FILPAC	2
FINANCES	17
FNME	95
FSPBA	6
JOURNALISTES	0
MARINS	0
METALUX	225

OFF. MAR. MARCH	0
ORGA SOCIAUX	67
PERI	25
POLICE	0
PORTS ET DOCKS	5
PROF-VENTES	0
SANTE	286
SERVICES PUBLICS	158
SOC-ETUDES	1
SPECTACLES	1
THC	19
TRANSPORT	5
TRAV. ETAT	0
UFSE	18
VERRE ET CER.	0

HAUTESAONE - JUIN 2021

12

Le Comité Départemental doit permettre de faire un point d'étape de la mise en œuvre de nos orientations décidées collectivement au 32^e Congrès Départemental, il doit aussi nous permettre d'analyser nos capacités collectives, le contexte dans lequel cette mise en œuvre a lieu et ainsi continuer à construire nos actions

Conférence Régionale



La 2^e Conférence Régionale CGT Bourgogne Franche-Comté s'est déroulée à la Bourse du Travail de Dijon les 13 et 14 octobre et a rassemblé une centaine de syndiqués issus des Commissions Exécutives des Unions Départementales de la région, des professions organisées sur le territoire et des mandats régionaux.

En présence de Philippe MARTINEZ et de Catherine PERRET (dirigeante confédérale), la richesse des interventions a permis de mieux cerner les enjeux régionaux et dégager des perspectives pour notre activité syndicale en Bourgogne/Franche-Comté.

Les Commissions Exécutives des Unions Départementales ont validé des objectifs revendicatifs à partir des 7 fiches thématiques (Santé- Emploi/Orientation/Formation professionnelle- Industrie - Transports voyageurs - Délégation de service public et aides publiques) qui déclinent des objectifs de travail que nous pourrions porter collectivement.

Elles ont élu un collectif régional qui sera chargé de la mise en œuvre de ces objectifs revendicatifs en collaboration avec les structures professionnelles et interprofessionnelles. Elles ont aussi validé la modification des statuts du Comité Régional à savoir la suppression de l'antenne du Comité Régional Franche-Comté située à Besançon. A l'issue de la Conférence, Sandrine MOUREY est élue Secrétaire du Comité Régional Bourgogne/Franche-Comté.

Augmentation Générale des salaires, si on en parlait...

L'appel départemental interprofessionnel CGT – FO – FSU et Solidaires du 5 octobre pour l'augmentation générale des salaires, l'emploi et les conditions de travail, n'a mobilisé que 150 personnes à Vesoul. Une interprétation simpliste pourrait nous laisser supposer qu'en Haute-Saône il n'y aurait que 150 personnes qui sont mécontentes de leur rémunération et qui revendiquent une augmentation et de meilleures conditions de travail. Malheureusement la réalité n'est pas celle-là, alors où sont en premier lieu les camarades de la CGT et plus globalement les salariés qui sont comme toi et moi mal payés ? Faire grève n'est pas anodin, cela traduit le ras le bol et le mécontentement. Faire grève c'est ne pas être payé mais ne faut-il pas perdre un peu aujourd'hui pour garder et reconquérir des droits pour nous, nos enfants et les générations futures. Si nos grands-parents étaient restés inactifs, nous ne bénéficierions pas actuellement des grandes avancées sociales telles que les congés payés, les conventions collectives...qui, on le sait, sont remises en causes et grignotées par les gouvernements successifs, leurs politiques libérales et le patronat.

La crise actuelle est l'aboutissement d'une longue période durant laquelle l'économie réelle a été ponctuée par la sphère financière par des restructurations, des délocalisations, des suppressions d'emplois, des baisses de salaires et la dévalorisation du travail. La dérégulation néolibérale a eu pour conséquence une précarisation massive de l'emploi, en 35 ans le taux de précarité est passé de 5 à 13% et dans le même temps, les dividendes progressent toujours plus.

Ce sont 57 milliards d'€ de dividendes qui ont été versés au 1^{er} semestre 2021 aux actionnaires, soit

41 % de plus qu'au 1^{er} semestre 2019, sans compter les 240 milliards d'aides publiques versés aux entreprises et les travailleurs n'en voient pas la couleur. Au nom de la compétitivité, la pression sur tous les salaires et le renoncement aux investissements permettent en priorité d'alimenter les actionnaires.

Les salaires sont au cœur des revendications et le partage des richesses est aujourd'hui au cœur des débats. La faiblesse des salaires est cause du peu d'attractivité de certains métiers. Le gel des salaires et le maintien des réformes visant à faire des économies sur le dos des salariés sont inacceptables d'autant plus que les profits du CAC 40 explosent.

Rappelons que le salaire principal reste la reconnaissance de la qualification et des compétences, que toute forme de rémunération variable est par nature réversible et marque le désengagement de l'employeur vis-à-vis du contrat de travail. Primes de participation, d'intéressement non inscrites au contrat de travail, ne sont ni régulières ni prévisibles et en pratique elles se substituent au salaire de base. Elles ne sont pas socialisées mais défiscalisées, c'est-à-dire qu'elles sont soumises à des impôts mais pas à des cotisations et ne permettent pas d'accumuler des droits supplémentaires. Ces primes non soumises aux cotisations sociales et défiscalisées sont autant de milliards qui ne vont pas dans le budget des familles. Sans cotisations sociales, sans impôts, pas de Sécurité Sociale, ni d'écoles, ni d'hôpitaux publics, résultat tout serait laissé au privé.

Les cotisations sociales sont une condition indispensable pour faire vivre le principe de solidarité et permettre de lisser le niveau de vie à travers les âges. Sans nos cotisations, il serait

difficile de faire face au financement sachant que 5 journées d'hospitalisation coutent 6 500 €, une greffe du cœur 74 000 €. L'exonération des cotisations sociales profite au patronat et la compensation est reportée sur les salariés, les contribuables et les citoyens par l'augmentation des impôts et une baisse des dépenses publiques. Ce sont des milliards d'€ qui ne financent pas nos services publics (santé, éducation, police, justice ...).

La CGT fait vivre la bataille des idées sur la question des salaires pour déconstruire les idées reçues et démontrer que c'est possible. La CGT revendique un SMIC à 2 000 € brut, point de départ de toute grille de salaire et l'égalité de traitement salariale entre les F et les H (aujourd'hui, cet écart s'établit entre 16 et 28,7 %).

De l'argent il y en a, les entreprises sont abreuvées d'argent public depuis des décennies et plus particulièrement depuis le « quoi qu'il en coûte ».

L'augmentation des salaires est le meilleur moyen pour relancer la consommation.

Pour éviter l'explosion sociale, le gouvernement fait mine de s'emparer du problème et distribue des chèques énergie, des primes « indemnité inflation », hausse l'allocation de rentrée ... La théorie du ruissèlement chère à Macron, armature idéologique et justification d'une politique entièrement dédiée aux plus riches ne fonctionne pas. C'est ce que nous ne cessons de dire et que France Stratégie (organisme affilié à Matignon) confirme.

100 balles et un mars, expression populaire qui résume assez bien le message du gouvernement. 100 euros une fois, pas pour tout le monde, pour tenter d'étouffer le trop plein de colère des Français face à la baisse de leur pouvoir d'achat. Une barre chocolatée pour améliorer l'ordinaire à Noël... C'est leur petit côté humain. Il ne fait

aucun doute que la visite de Castex au Vatican l'aura inspiré. C'est aller chercher de vraies solutions et pas se contenter d'un chèque cadeau minable. La question enfle dans toutes les têtes.

La prime « indemnité inflation » est loin de l'augmentation qu'il faudrait à notre salaire tous les mois pour tout simplement vivre dignement. Selon le premier ministre 38 millions de français sont concernés par cette prime de 100 euros, ce qui en dit long sur le niveau des revenus pour la grande majorité des français !

Tout augmente sauf les salaires les tarifs des loyers, de l'électricité, du gaz, du carburant comme de nombreux produits de première nécessité, notre pouvoir d'achat quant à lui diminue, notre sécurité sociale est malmenée notamment par une exonération croissante des cotisations sociales qui diminue les ressources de notre système de protection sociale. Renationaliser EDF et Engie pour retrouver la maîtrise de la production, fixer le tarif et refuser de se soumettre aux injonctions de Bruxelles et à ceux qui veulent à tout prix libéraliser notre électricité, permettrait de maîtriser ces augmentations.

Augmenter les salaires, voilà bien la question que gouvernement et patronat veulent à tout prix éluder. Des milliards d'aides sont versées aux entreprises dont certaines réalisent d'énormes profits. L'argent doit être utilisé à l'augmentation générale des salaires et non pas ne profiter qu'à quelques-uns ! Jusque-là, ils avaient réussi à confisquer le sujet en usant du chantage sur l'emploi, de la compétitivité, du "coût du travail", de l'inflation... Aujourd'hui encore, tous les arguments sont mobilisés pour éviter d'en parler. Car ouvrir le débat sur les salaires, c'est s'interroger collectivement sur l'utilisation des richesses créées.

Pour preuve : le nombre de luttes qui s'engagent sur la question des salaires. Dans les entreprises où les salariés s'emparent du sujet, les directions sont contraintes de lâcher du lest. Un signe encourageant pour tous les

autres. Aller chercher partout des augmentations de salaire maintenant ! C'est le combat que mène la CGT avec et pour l'ensemble des salariés.

**Militants,
adhérents,
ensemble
soyons
solidaires**

Depuis plus de 30 ans,
la Macif protège
l'activité syndicale

partenariat@macif.fr



Essentiel pour moi

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

Vers la casse de la prime d'ancienneté.

Dans le projet d'un nouveau dispositif conventionnel dans la métallurgie.

Pour rappel, la prime d'ancienneté n'est pas inscrite dans le Code du travail mais figure dans la Convention Collective.

La négociation de la nouvelle Convention Collective de la Métallurgie pourrait avoir des répercussions sur tous les salariés de tous les secteurs d'activité.

L'UIMM (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie) souhaite faire disparaître la Prime d'Ancienneté. Elle a donc fait une proposition en remplaçant les coefficients actuels par 18 classes d'emplois. Le taux déterminé par la classe d'emploi est volontairement sous-évalué afin de permettre des niveaux de prime d'ancienneté plus faibles que ce que nous avons actuellement. L'organisation patronale propose la mise en place d'une prime compensatrice en cas de baisse numéraire de la prime d'ancienneté avec le nouveau calcul.

Exemple : *En 2023, ta prime d'ancienneté est de 150€/mois, au 1^{er} janvier 2024 avec le nouveau calcul celle-ci passe à 120€, tu auras une prime compensatrice de 30€/mois.*

1 an après, au 1^{er} janvier 2025, la prime d'ancienneté nouvelle formule augmente et passe à 121€/mois, ta prime compensatrice ne serait plus que de 29€/mois (150-121 = 29).

Tant que le montant du nouveau calcul n'a pas atteint 150€, le salarié n'aura pas d'augmentation de sa prime d'ancienneté et cela pourrait prendre des années.

Cette transformation de la prime d'ancienneté se définit comme une véritable modération salariale et la différence entre la prime actuelle et la nouvelle formule est de l'ordre de 8 à 14% de perte en fonction des coefficients. En outre ce sont bien les petits coefficients (185, 195 et 200) qui payeront le plus lourd tribut.

Si cette nouvelle prime est appliquée dans le secteur de la métallurgie, il y a de fortes craintes à ce qu'elle soit reprise et étendue à tous les secteurs d'activités et leurs conventions collectives.

La signature de la nouvelle convention collective, telle qu'elle semble se préciser, se traduirait par des reculs sociaux tels que la remise en cause de multiples avantages, primes, ancienneté, non-reconnaissance des diplômes, paiement au poste, carrières en dents de scie, avec possibilité de baisse de salaire.





l'explosion des heures supplémentaires et de la précarisation ; la disparition de plusieurs primes ou la modification de leur mode de calcul (ancienneté, nuit, prime de panier...)

Face à la casse des garanties collectives dans la métallurgie, la CGT a des propositions et invite à l'action pour l'emploi, les salaires, les conditions de travail, l'égalité femme/homme, la défense et l'amélioration de nos conventions collectives.... C'est ce qu'on exprimé les 7000 métallos dans la manifestation nationale du 25 Novembre en remettant 65000 pétitions à l'UIMM pour une autre convention collective que celle proposée par le patronat.

Partout dans tous nos syndicats métaux, il faut informer, débattre avec les salariés pour faire monter le rapport de force !

Il est à craindre que si l'UIMM trouve des signataires pour la mise en œuvre de ses prétentions cela ouvrirait la porte à la casse des classifications, la fin de l'évolution automatique de carrière et la reconnaissance des diplômes et de l'expérience ; la qualification selon le poste occupé= fin du salaire garanti ; la précarisation du statut de cadre et des droits associés ;



Formations 1er semestre 2022

NAO	Du 09 au 11 Février (3 jours)
CSE	Du 07 au 11 Mars (5 jours)
S'impliquer dans la CGT	Du 05 au 08 Avril (4 jours)
Participer à la vie de la CGT	
Découvrir le syndicalisme retraité	Du 11 au 12 Mai (2 jours)
Rédiger un Tract	Du 07 au 08 Juin (2 jours)